



Monsieur le Président,

Vous réunissez ce jour le 1<sup>er</sup> CHSCT de l'année 2017. En plus de l'examen de l'ordre du jour, il nous paraît important et nécessaire d'aborder plusieurs autres points.

Le 17 Mars en début de matinée, une collègue a été agressée par un individu armé d'un cutter à l'intérieur des locaux du CFP de GEAUNE.

Nous sommes fortement étonnés par le temps qui a séparé l'agression de l'information des Organisations Syndicales et des chefs de service par vos soins (plus de 8 h). Même si nous ne doutons pas des moyens mis en oeuvre par l'Administration pour accompagner notre collègue, il n'en demeure pas moins qu'une mise en commun des informations avec les OS, dès la mi-journée, aurait constitué pour elles le gage d'une volonté affirmée de dialogue social responsable de la part de l'Administration. De même, il eut été judicieux de prévenir rapidement l'assistante sociale.

De plus, dans ces situations critiques, l'absence d'un médecin de prévention, ne peut que compliquer la prise en charge médicale de notre collègue, qui aurait dû être immédiate. Cette absence se fait également ressentir pour toutes les situations qui nécessitent son intervention et son expertise.

A l'occasion de ce CHSCT, il nous semble tout d'abord important de faire un point sur les rapports d'expertises commandées suite aux inondations de 2016 ayant conduit les agents du SIP de Mont de Marsan à exercer leur droit de retrait. Merci aussi de nous donner le calendrier des travaux et leur nature exacte.

D'autre part, lors du dernier CHSCT, des travaux liés à la nouvelle organisation du SPFE de Mont de Marsan et du PCR de Dax, ont été envisagés. A ce jour, aucune information complémentaire n'a été fournie aux membres de notre instance. Là aussi, un point d'étape précis est plus que nécessaire.

Comme il est prévu dans le règlement intérieur, (article 3), un calendrier prévisionnel de la tenue des CHSCT doit être établi annuellement avec le secrétaire puis communiqué aux OS. Ce n'est pas fait à l'heure où nous parlons. Il est dorénavant urgent de convoquer dès le matin, le CHSCT sur une journée. Il en va de la qualité et de la tenue des débats. Les ordres du jour sont très souvent chargés et les sujets trop importants pour être traités sur un espace de temps extrêmement contraint.

Les représentants syndicaux du CHSCT des LANDES